

Bulletin trimestriel d'information syndicale

**Elections
professionnelles**

En route vers les CSA !

Ecologie, agriculture, forêt

Toute l'actualité des
ministères et leurs
établissements

ONF, CNPF
Deux nouveaux
directeurs pour la
forêt

MASA
Deux rencontres
avec Marc Fesneau

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
ACTUALITE GENERALE	4
FONCTION PUBLIQUE	4
INFORMATIONS DE LA FEDERATION SERVICES PUBLICS CFE-CFC	5
ELECTIONS PROFESSIONNELLES	6
DOMAINE DES BARRES	12
ACTUALITES PAR STRUCTURE	7
AGENCES DE L'EAU	7
ASP – FAM – INAO – ODEADOM	8
CNPF	9
ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE	11
MASA	13
MTECT	19
PARCS NATIONAUX	20
OFB	20
ONF	22
VIE SYNDICALE	27
ACTUALITE EFA-CGC	27



Soyez acteurs de votre avenir !

Mobilités, formations, télétravail, rémunérations, réorganisations, santé au travail, congés, égalité, promotions ...

Tous ces thèmes, et bien d'autres, sont au cœur des débats au sein des instances pour lesquelles vous allez voter du 1er au 8 décembre prochain si vous êtes agent public (ou salarié intégré dans un CSA public/privé) :

- Au sein des CSA, c'est tout votre avenir et votre quotidien professionnel qui se construit !
Les représentants syndicaux sont élus pour y porter votre voix et veiller à la prise en compte de vos préoccupations.
- Au sein des CAP sont examinés vos recours relatifs à des décisions individuelles.
La présence de représentants syndicaux y est essentielle pour assurer votre défense face à l'administration !

Votre vote ne prendra que quelques minutes, mais votre choix impactera l'avenir de vos métiers et de vos conditions de travail pour les 4 prochaines années.

Votre voix compte ! Elle est même essentielle pour donner du poids à vos représentants dans les échanges avec l'administration.

- Souhaitez-vous donner carte blanche à l'administration pour toutes les décisions à venir ?
- Ou préférez-vous être acteurs de votre avenir en votant pour un syndicat qui partage vos valeurs et porte des propositions constructives ?

Voter, c'est défendre vos droits, tant au niveau collectif qu'individuel.

Voter EFA-CGC, c'est le faire dans le respect de tous, en toute indépendance et fermeté mais dans un esprit constructif.

Et pour découvrir EFA-CGC, nous vous proposons ci-dessous deux très courtes vidéos animées.

Bon visionnage et surtout VOTEZ et FAITES VOTER !

Valérie Boyé,



Secrétaire Générale d'EFA-CGC

A quoi sert un syndicat ? EFA-CGC répond à vos questions en moins de 2 minutes :

[sur DAILYMOTION – Vidéo 1](#)

[sur YOUTUBE – Vidéo 1](#)



[sur DAILYMOTION – Vidéo 2](#)

[sur YOUTUBE – Vidéo 2](#)



Fonction publique

Indemnité télétravail

Le montant du “forfait télétravail” passe de 2,5 euros par journée de télétravail à 2,88 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 euros par an [par arrêté du 23 novembre 2022](#).

Sobriété énergétique

La Première Ministre, Elisabeth Borne a adressé une [circulaire aux ministres et administrations concernant la sobriété énergétique et l'exemplarité des administrations de l'Etat](#). Elle leur demande « *d'engager sans délai des mesures d'ampleur visant à réduire la consommation d'énergie* »

La fédération Services Publics CFE-CGC sera partie prenante dans des réunions bilatérales aux niveaux ministériel et interministériel (en lien avec la confédération). EFA-CGC a également demandé à y être associé.

Retraites

Ircantec : inquiétudes pour la retraite des contractuels

Dans un [rapport publié le 22 juillet dernier](#), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) **évalue** de façon sévère la gouvernance et la gestion de 2017 à 2021 de l'IRCANTEC (retraite complémentaire des agents contractuels de la fonction publique).

Elle estime que le régime de retraite, bien qu'aujourd'hui excédentaire avec plus de 13 milliards de réserve, devrait anticiper le déficit prévu dans les années 2030.

Elle formule une cinquantaine de recommandations, dont en particulier celle d'augmenter progressivement la valeur d'achat du point, et donc d'augmenter les cotisations au fil des années.

Revalorisation des retraites

Promulguée le 17 août 2022, la loi “portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat” a prévu la revalorisation de 4% des pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1er juillet. Elle concerne les retraités du privé, des régimes spéciaux, des indépendants et également les retraités de la fonction publique et s'ajoute à la hausse automatique de 1,1% de janvier 2022.

La revalorisation sera versée à compter du 9 septembre, avec effet rétroactif pour tenir compte de son effectivité à compter du 1er septembre 2022.

COVID 19 : actualisation

La FAQ Covid-19 de la DGAFP a été actualisée le 6 juillet 2022

[Recommandations sanitaires générales \(version du 16 mai 2022\)](#)

[FAQ Covid-19 DGAFP \(version du 6 juillet 2022\)](#)

[FAQ Covid-19 RH \(version du 16 mars 2022\)](#)

[Tableau des positions administratives des agents \(version du 5 juillet 2022\)](#)

[FAQ Covid-19 Enseignement technique agricole \(version du 12 mai 2022\)](#)

[FAQ Covid-19 Enseignement supérieur agricole \(version du 15 avril 2022\)](#)

Informations de la fédération Services Publics CFE-CFC

Revalorisation du point d'indice, le compte n'y est pas

Le gouvernement met fin au gel du point d'indice des fonctionnaires avec [une augmentation de 3,5 %](#). Les fonctionnaires bénéficieront dès le 1er juillet d'une augmentation générale de 3,5 %.

Pour la fédération des Services Publics CFE-CGC comme pour EFA-CGC, le compte n'y est pas :

[Tract de la fédération sur les perspectives salariales](#)

[Post LinkedIn EFA-CGC sur la revalorisation du point d'indice](#)

[Réaction de la fédération à l'annonce gouvernementale](#) (Podcast Spotify du SNT)

Tracts revendicatifs de la fédération Services Publics CFE-CGC

La fédération travaille actuellement sur une nouvelle série qui présentera, pour chaque thème, les principaux points de revendications pour les négociations à venir dans la fonction publique.

<u>Point d'indice : cherchez l'erreur !</u>	<u>Réforme de la Haute Fonction Publique</u>	<u>Conditions de promotions des agents catégorie B</u>
<u>Dossier prévoyance : rente conjoint</u>	<u>Egalité Professionnelle : Dossier incomplet !</u>	<u>Protection sociale complémentaire : santé et prévoyance pour tous</u>
<u>Code Général de la Fonction Publique</u>	<u>Agents contractuels</u>	<u>Prévoyance dans la fonction publique, attention aux droits !</u>
<u>Négociation collective : il faut aller plus loin !</u>	<u>Ordonnance santé famille fonction publique</u>	<u>Télétravail dans la FP : encore beaucoup de travail à accomplir !</u>
<u>Référents handicap : oui à la formation, mais pour tous !</u>	<u>Plan santé au travail : Après les annonces, la mise en œuvre !</u>	<u>Formation des agents publics : le compte n'y est pas !</u>
<u>Plan Santé au travail dans la Fonction Publique</u>	<u>Réforme des retraites, allongement de carrière, c'est NON!</u>	<u>Promotion des agents publics de C en B</u>
<u>Administration territoriale de l'Etat</u>	<u>Pour une action sociale forte et équilibrée !</u>	<u>Perspectives salariales : pour un vrai pouvoir d'achat !</u>

Newsletter de la Fédération Services publics

Vous pouvez consulter [par ce lien](#) la dernière publication de la fédération présentant les chantiers en cours dans la fonction publique, dont notamment celui lié à la sobriété énergétique et rappelant les formations proposées aux adhérents des organisations syndicales affiliées (Contactez-nous si vous souhaitez vous y inscrire)

Prolongation l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

[Un décret du 1er août 2022](#) prolonge pour 2022 l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et [l'arrêté du 1er août 2022](#) fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA au titre de l'année 2022.



Elections professionnelles

Comment ça marche ?

Vous devriez être maintenant fin-prêts pour voter entre le 1er et le 8 décembre !

- **Avez-vous bien repéré les différentes instances pour lesquelles vous êtes électrice ou électeur ?** C'est parfois compliqué ! Par exemple, si vous êtes IAE, vous votez à la CAP des catégories A du MASA quelle que soit votre affectation ...
- **Vérifiez que vous avez bien reçu vos identifiants et mots de passe** pour les différents scrutins auxquels vous votez et **testez-les** sans attendre en allant consulter les candidatures et professions de foi.
- **Votez dès le début** de la période d'ouverture afin d'anticiper un éventuel dysfonctionnement, ne vous y prenez pas le dernier jour !

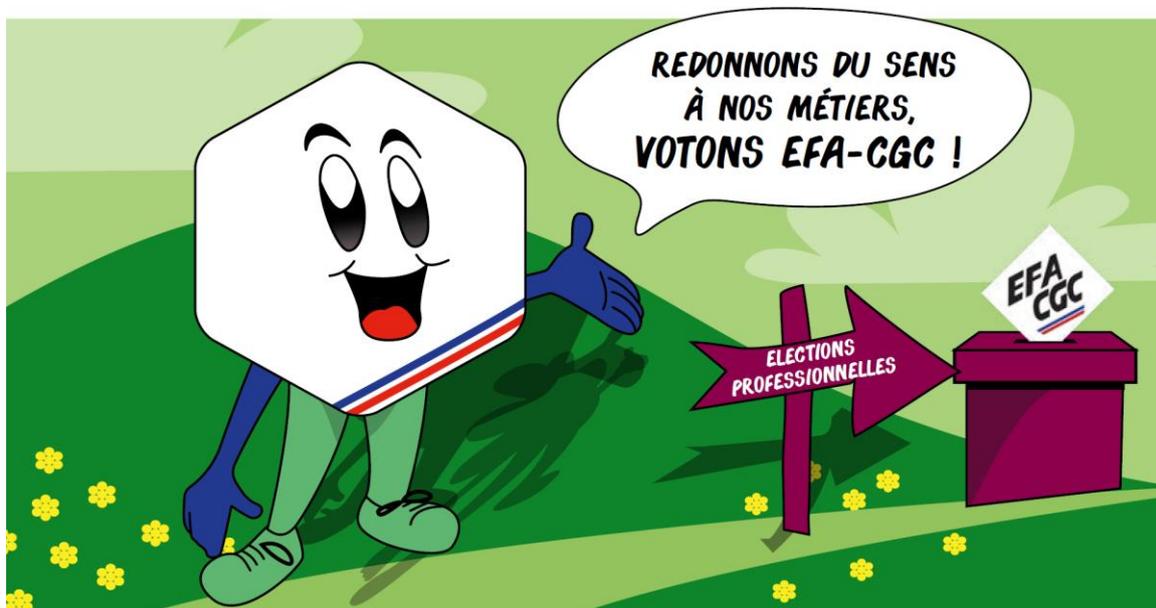
En cas de doute, n'hésitez pas à nous solliciter !

Nous mettons en place une assistance pour nos adhérents et sympathisants tout au long des opérations de vote :

- Pour le MASA : Valérie Boyé - 06 69 28 09 53 et Hélène Duchemin - 06 03 92 08 88
- Pour l'ASP : Franck Cayssials - 06 60 29 24 36 et Philippe Marcel - 01 73 02 17 49
- Pour l'ONF : Arnaud Métais 07 60 17 60 69 et Armelle Noé 07 78 25 62 40
- Pour le MTECT et ses établissements : Emmanuelle Lonjaret 06 71 18 50 45 et Gilles Van Peteghem 06 03 92 08 11

EFA-CGC TOUJOURS À VOS CÔTÉS !

SYNDICAT DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORÊT ET L'AGRICULTURE



Agences de l'eau

Signatures de 2 accords à l'agence Loire-Bretagne

Deux signatures le 28 novembre 2022 :

- **Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail** avec comme nouveauté la mise en perspective de badgeage pendant sa période de télétravail ;
- **Accord de méthode relatif aux modalités de négociations avec les représentants du personnel.**

Séminaire EFA-CGC à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

EFA-CGC (Jean-Baptiste de Castelnaud) a organisé vendredi 8 juillet un séminaire au siège de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, à Lyon qui a rassemblé une quinzaine de personnes, élus et sympathisants.

Il a été question des actualités de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : le **chantier management**, les **groupes de travail** (télétravail etc.) et de la **préparation des élections du 8 décembre 2022**.

Les élus d'EFA-CGC remercient vivement les participants pour leur participation et la qualité des échanges

Accord télétravail à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

EFA-CGC a signé le 11/7/2022 le **protocole télétravail** : nous avons des réserves notamment sur la manière dont faire fonctionner le collectif sur la base du droit à 3 jours fixes ou 2 jours flottants contrebalancé par 2 jours de présence obligatoire au bureau. Le droit sera bien celui prévu et il n'y aura qu'1 (2 à la discrétion des services) jours de présence obligatoire au bureau "*sauf impératif professionnel*".

Vos élus ont finalement signé cet accord, ce qui leur permet d'être partie prenante de son suivi.

CONTACT

AGENCES DE L'EAU

claire.dulong@efa-cgc.com

EFA
CGC

ASP – FAM – INAO – ODEADOM

ASP – Agence de Services et de Paiement

Nouvelle implantation territoriale

La modification de l'implantation territoriale de l'agence s'est soldée par la validation lors du CTE du 31 mai de la création d'une quatrième direction inter-régionale : Bretagne-pays de la Loire.

Le réseau se compose désormais de 2 directions interrégionales (Bretagne-pays de la Loire, Centre Val de Loire-Ile de France) et 8 directions régionales métropolitaines ainsi que deux directions interrégionales en outre-mer (océan indien et Antilles Guyane). L'ASP Conserve donc un réseau de 31 sites de production (en comptant le siège).

Lors des comités techniques d'établissement où le sujet a été présenté, EFA-CGC s'est abstenu, ne voulant pas donner dans l'obstruction systématique sans pour autant cautionner un projet qui pose de nombreuses questions :

- la pérennité à long terme de l'ensemble des sites
- la cohérence d'un tel découpage avec nos partenaires des conseils régionaux
- et surtout les contraintes que cette organisation en direction multisites fait peser sur l'encadrement.

Le dialogue social fait sa rentrée

Après une bilatérale avec le Secrétaire général au mois d'août, deux groupes de travail se sont tenus en septembre sur la déconnexion et l'assistance utilisateur. Et le mois d'octobre a vu revenir les instances de décision (CA le 05/10 et CTE le 06/10) qui comportaient plusieurs améliorations :

- Le versement à tous les agents (Fonctionnaires, SU, CDI, CDD) d'une **prime exceptionnelle de 500 euros**, versée selon les règles du CIA ou de la PFR. Nos propositions pour débloquer la situation des contractuels et leur permettre de bénéficier de cette prime (et d'autres à terme) ont été entendues et reprises dans la décision de la direction. Nous avons naturellement validé cette décision à laquelle nous travaillons depuis le début de l'année ; la CGT et la FSU se sont quant à elles abstenues.
- **Les décisions RIFSEEP et PFR** permettent maintenant de faire bénéficier les nouveaux arrivants de tout ou partie de la part variable (F ou CIA) de ces indemnités.
- **L'augmentation du montant des tickets restaurant** en 2023 a été confirmée par la direction.

Les autres sujets étaient plus techniques : information sur la **protection sociale**, création d'une **formation spécialisée** (en plus de celle du siège et de l'établissement) sur le périmètre du CSA de la **DR Nouvelle Aquitaine**.

Sur ce dernier point, notre intervention a porté sur l'articulation entre ces formations "locales" et celles de l'établissement notamment pour définir la norme décisionnelle et éviter ce qui s'observe déjà dans d'autres domaines où les décisions votées en CTE sont modifiées en régions. Le risque étant alors de renforcer un peu plus les disparités et inégalités de traitements entre les agents de l'Agence.

Dernier Comité Technique d'Etablissement !

La direction a reporté, pour cause de mouvement social, le dernier CTE prévu le 10 novembre au 29 novembre. C'est donc la semaine prochaine que seront débattu 3 points allant des jours de fermeture de l'ASP en 2023, à une revalorisation conséquente du RIFSEEP des ISIC (aligné sur celui des IAE) pour finir sur une revalorisation du montant des tickets restaurant au montant très précis de 9.87 euros.

CONTACTS ASP

FAM – INAO – ODEADOM et Statut unifié

franck.cayssials@efa-cgc.com

philippe.marcel@efa-cgc.com



Rencontre avec la Direction de l'établissement

Une délégation accompagnée de Valérie BOYE a rencontré le nouveau directeur général et la directrice des ressources humaines du CNPF le 10 novembre dernier.

Après les présentations mutuelles, nous sommes rapidement rentrés dans le vif du sujet pour regretter un fonctionnement très dégradé des instances sociales (retard dans les PV, invitations tardives, transmission des documents 2 jours avant les réunions, ...) et émettre le souhait partagé d'un changement de pratiques en 2023 avec les nouvelles instances.

Nous y avons également abordé le sujet des primes de fonctions (cf. Plus haut) et notre demande de mise en place d'une instance garantissant la transparence dans les processus de recrutement et de réorganisation de services.

Stratégie immobilière

Lors du Conseil d'administration du 8 juin dernier, notre syndicat est intervenu pour insister sur le caractère incontournable de **la présence des techniciens de secteur au plus près du terrain**. Une des questions essentielles dans la mise en œuvre du schéma stratégique immobilier sera de fixer le seuil maximum de temps de trajet acceptable pour garantir l'efficacité et la sécurité de l'activité des techniciens de secteur et de le poser comme condition sine qua non aux choix opérés.

Merci à la mobilisation des agents pour les incendies, et après ?

Les agents du CNPF se sont mobilisés lors des cellules de crise et sur le terrain pour organiser au mieux la lutte et la prévention contre les incendies de forêt ; nos collègues de Nouvelle Aquitaine étaient en première ligne.

Nous retenons que le nouveau Ministre de l'agriculture a adressé un courrier de soutien aux organisations forestières sur le sujet. **Rendez-vous est donné pour faire le bilan de la situation**, qui dépasse le cadre de la gestion forestière pour intégrer des enjeux d'aménagement du territoire et de stratégie de prévention / lutte à l'échelle nationale.

Nous espérons que l'incohérence qui consiste, année après année, à diminuer les moyens des opérateurs de l'Etat aux prises avec des enjeux sans cesse croissants sera enfin corrigée. **Nous attendons des réponses concrètes dans la loi de finance avec des moyens permanents à la hauteur des enjeux.**

Démarche QVT en cours.

Voici maintenant plus de 6 mois que le CNPF a initié une démarche QVT (Qualité de Vie au Travail) en réponse aux nombreuses alertes formulées par notre syndicat en 2021.

A ce jour, nous considérons comme de nombreux collègues que **cette démarche n'apporte pas de réponses suffisantes aux problèmes soulevés par ces alertes** et qui concernent des questions d'organisation des services, de surcharges structurelles de travail et de risques psycho-sociaux (en augmentation).

Les dernières remontées de terrain que nous avons affichent également une certaine lassitude, voire du désintérêt, vis à vis des démarches mises en œuvre dans les services alors que l'attente était grande.

Nous avons porté ces éléments à la connaissance de la directrice des ressources humaines et **proposé des mesures concrètes dans le cadre d'une note** qui pourra servir au groupe de travail national et aux groupes de réflexion dans les services.

Forfait mobilité durable : EFA-CGC a été écouté

EFA-CGC avait présenté le dispositif à l'occasion du Conseil d'administration de juin dernier. Nous avons alors demandé que cette mesure de bon sens en ces temps de recherche d'économie d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre figure à l'ordre du jour d'un prochain CA pour délibération.

C'est chose faite avec une adoption à l'unanimité lors du CA du 12 octobre dernier. Nos collègues pourront solliciter le forfait dès l'année prochaine.





Photo : François Clauce

EFA-CGC toujours mobilisé sur la revalorisation des primes

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de la direction du CNPF ainsi qu'au Conseil d'administration pour dénoncer des inégalités de traitement dans l'application de la décision de primes 2022. En effet, selon les catégories d'emploi, l'augmentation générale annoncée de 5% s'est traduite en réalité par une augmentation variable de 0 à 6,7%, pénalisant principalement une partie du personnel administratif. Les contractuels CDD devraient bénéficier d'une augmentation de 3,5% dans le cadre d'une nouvelle décision de barème. L'analyse du dossier nous a permis d'identifier quelques leviers qui ont déjà conduit, suite à nos interventions, à rétablir la situation de plusieurs collègues. D'autres propositions seront faites dans l'objectif de rétablir une meilleure équité de traitement.

Enfin une cellule de signalement au CNPF

Comme annoncé dans une note de service de septembre dernier, les agents du CNPF peuvent enfin bénéficier d'une cellule de signalement. Il s'agit de l'application d'une disposition légale de 2019 mise en place au ministère de l'agriculture depuis déjà plusieurs années. Cette cellule d'écoute permettra aux agents du CNPF de signaler tout type de comportement déviant, violent et/ou sexiste ayant été commis sur le lieu de travail. Elle est totalement indépendante de l'établissement et garantit la confidentialité des démarches effectuées. Une simple demande sur la plateforme internet permet d'être mis en relation avec un avocat spécialisé qui saura analyser la situation présentée, aider et orienter les collègues dans la gestion des difficultés rencontrées au travail. C'est une aide complémentaire essentielle à celle que peuvent apporter les représentants du personnel.

CONTACT CNPF

francois.clauce@efa-cgc.com

amelie.castro@cnpf.fr

**EFA
CGC**



Enseignement, formation, recherche

EPLFPA¹, INFOMA², AgroParisTech, INRAE³...

Enseignement agricole et supérieur

L'Administration a apporté quelques éléments relatifs à l'enseignement agricole lors du [Comité technique ministériel du 8 novembre 2022](#) sur les projets de loi et de pacte d'orientation et d'avenir, et sur la réforme de l'enseignement professionnel.

Statuts

Les statuts des corps de l'enseignement technique agricole ont été examinés lors du Comité Technique Ministériel du MASA de juin 2022. Retrouvez le compte rendu détaillé de ce CTM sur [Le Site du Trèfle \(Comité technique ministériel des 28 et 29 juin 2022\)](#)

Les lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sur le régime indemnitaire et sur la promotion et la valorisation des parcours des enseignants-chercheurs ont été examinées lors du Comité Technique Ministériel du MASA du 12 juillet 2022. Retrouvez le compte rendu détaillé de ce CTM sur [Le Site du Trèfle \(Comités techniques ministériels du 12 juillet 2022\)](#)

Rencontres avec le Ministre

[L'Alliance du Trèfle a rencontré le ministre le 20 juillet 2022](#) et l'enseignement agricole a aussi été abordé lors de cette rencontre.

Point spécifique le 6 septembre

L'enseignement agricole a fait l'objet d'un sujet d'actualité détaillé lors de la rencontre du 6 septembre ([voir le compte rendu](#)). Lors du point consacré à la rémunération des agents du ministère, l'Alliance du Trèfle a aussi rappelé que les annonces présidentielles sur les revenus des enseignants doivent se traduire dans les faits : l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agricole ne doivent pas être oubliés et leurs spécificités prises en compte. La problématique des agents contractuels sur budget ne doit pas être ignorée.

Lors du point consacré à la forêt et aux incendies de l'été, l'Alliance du Trèfle a insisté sur le manque cruel d'une **recherche forestière appliquée** forte avec des moyens à la hauteur des enjeux. Le ministre a partagé le constat de l'appauvrissement de la recherche appliquée et a indiqué vouloir la relancer avec des moyens.

Publications

Enseignement supérieur agricole

L'Alliance du Trèfle a publié sur son site deux articles concernant les enseignants-chercheurs.

Le premier fait suite à la parution d'un décret et d'un arrêté relatifs au [Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du MASA](#).

Le deuxième concerne la [Publication des lignes directrices de gestion promotion et valorisation des parcours professionnels des enseignants-chercheurs des établissements publics relevant du MASA](#).

Le 11 octobre 2022 est paru l'arrêté fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la [prime individuelle portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs](#) des établissements d'enseignement supérieur agricole

Enseignement technique agricole

L'Alliance du Trèfle a aussi publié sur son site les informations suivantes relatives à l'enseignement technique agricole.

[Bilan 2021 des mobilités et des avancements pour les corps d'enseignement et d'éducation](#)

[Note de service n°2022-621 relative aux commissions d'hygiène et de sécurité des EPLFPA](#)

[Cadre sanitaire applicable dans les établissements de l'enseignement agricole technique à partir de la rentrée](#)

¹ EPLFPA = établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

² INFOMA = institut national de formation des personnels du Ministère chargé de l'Agriculture

³ INRAE = institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement



INFOMA

Le devenir de l'INFOMA a été abordé lors du [Comité Technique Ministériel Formation continue du 4 octobre 2022](#) : l'administration a précisé que les réflexions sur l'évolution fonctionnelle et organisationnelle de l'INFOMA ne sont pas encore abouties et que le calendrier de la réforme a été différé.

Domaine des Barres : l'école forestière mise en vente !

Par une [Décision portant déclaration d'inutilité, déclassement et remise au Domaine de biens immobiliers](#) du 03 octobre 2022 le Ministère chargé de l'Agriculture a remis aux services des domaines quatre biens " identifiés comme n'ayant plus d'utilité pour les services du MASA", en vue de leur "valorisation ou cession". Il s'agit des parcelles cadastrales et bâtiments suivants du domaine des Barres (Loiret) :

- le Vieux Château, construit avant 1882,
- le Pavillon de l'Horloge, construit lui aussi avant 1882,
- le Pavillon du Directeur, construit en 1882,
- et le Pavillon Lorentz, construit en 1883.

Autant dire qu'il s'agit d'une bonne partie des locaux initiaux et historiques de l'Ecole primaire de sylviculture créée en 1873, à laquelle a succédé l'Ecole Forestière secondaire des Barres en 1884, qui deviendra Ecole nationale des ingénieurs des travaux des eaux et forêts en 1966.

Celle-ci inaugura de nouveaux locaux sur le domaine pour son centenaire en 1984, avant d'être sabordée en 1990 par le Ministère chargé de l'Agriculture au profit de la création de la Formation des ingénieurs forestiers à Nancy ; cette dernière ne surviva d'ailleurs pas bien longtemps aux bons auspices dudit Ministère qui ne s'est visiblement jamais vraiment intéressé à la formation et au recrutement de ses ingénieurs forestiers depuis une quarantaine d'années.

Indignation d'EFA-CGC

A noter qu'au Pavillon Lorentz est adossé le monument aux élèves et anciens élèves forestiers morts pour la France. Ce monument aux morts "n'ayant plus d'utilité pour les services du MASA" sera-t-il vendu ? Une honte pour le ministère de l'Agriculture, une honte pour la France.



Domaine des Barres : le château des Vilmorin, souvenir forestier français. [Source : commons.wikimedia.org](https://commons.wikimedia.org)

CONTACTS ENSEIGNEMENT-RECHERCHE



INRAE : thomas.cordonnier@inrae.fr

INFOMA : myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

AgroParisTech : marie-reine.fleisch@agroparistech.fr

Enseignement agricole : franck.cayssials@efa-cgc.com

Le Ministre à notre écoute en bilatérale avec l'Alliance du Trèfle

Le 20 juillet dernier, Valérie BOYÉ et Hélène DUCHEMIN participaient, pour EFA-CGC, à la délégation de l'Alliance du Trèfle qui a rencontré le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les points soulevés lors de cet échange furent nombreux pour cette première bilatérale avec Marc Fesneau :

- **Politiques publiques et missions du ministère** : donner du sens aux missions, responsabilité sociétale et environnementale du MASA, politique forestière, réseau des vétérinaires sanitaires et des laboratoires, enseignement agricole, avenir et place des missions du MASA dans les DDI
- **Impact des crises et restructurations** : crise influenza aviaire, transfert du FEADER, transfert de la police sanitaire de l'alimentation
- **Effectifs, parcours professionnels et rémunérations** : surcharges et délais contraints, handicap, parcours professionnels et compétences, agents contractuels, RenoiRH
- **Élections professionnelles**
- **ASMA**

Lors de cette rencontre, le ministre s'est montré à l'écoute ; il nous a fait part de sa volonté de redonner du sens au sein du ministère et de mener une réflexion sur le long terme pour se donner des perspectives et prendre du recul sur les situations de crises qui s'enchainent.

Le Compte-rendu détaillé de cet échange est consultable sur [le site de l'Alliance du Trèfle](#).



Rencontre entre l'Alliance du Trèfle (dont 2 membres EFA-CGC) et Marc Fesneau le 7 septembre. Photo : Alliance du trèfle

Bilatérale avec le Ministre, second round

Le ministre n'ayant pu, faute de temps, répondre à tous les points abordés par l'Alliance du Trèfle le 20 juillet, il nous a reçu à nouveau en bilatérale le 7 septembre.

Face à un ministre à l'écoute, l'Alliance du Trèfle a présenté ses constats, questions et positionnement sur les thèmes suivants :

- **Effectifs, parcours professionnels et rémunérations** : surcharge de travail et délais contraints, parcours professionnels et compétences, handicap, rémunérations
- **Sujets d'actualité** : forêt, sobriété énergétique enseignement agricole, contractuels, influenza aviaire, transfert des missions de sécurité sanitaire.

Par ailleurs, le Ministre a accepté notre demande d'une **bilatérale spécifiquement centrée sur la forêt avec lui ou son conseiller forêt**, ce qui nous permettra de développer plus longuement le besoin d'une politique forestière ambitieuse, soutenue à tous les niveaux et dotée de moyens à la hauteur des enjeux.

[Compte-rendu complet sur le site de l'Alliance du Trèfle.](#)

Comité Technique Ministériel

CTM du 12 juillet

Deux comités techniques ministériels se sont tenus le 12 juillet, Franck CAYSSIALS représentait EFA-CGC au sein de la délégation de l'Alliance du trèfle. Le Compte-rendu détaillé de ces CTM est consultable sur [le site de l'Alliance du Trèfle.](#)

Le premier CTM s'est soldé par un vote unanime des OS contre le projet d'arrêté relatif au temps de travail des postes de contrôles frontaliers Brexit. Le deuxième consacré au régime indemnitaire, à la promotion et à la valorisation du parcours des enseignants chercheurs s'est conclu sur un vote plus nuancé des OS (7 votes pour dont celui de l'alliance du trèfle, 7 abstentions et un vote contre).

Une grande partie du CTM a été consacré aux réponses aux questions et interventions des OS qui ont obtenu la mise en paiement de la première tranche de la subvention ASMA 2022.

CTM du 8 novembre

Hélène Duchemin et Franck Cayssials étaient experts au CTM du 8 novembre (le dernier du nom) aux côtés des collègues de l'Alliance du Trèfle. Figuraient à l'ordre du jour notamment le projet de convention-type de mise à disposition des personnels du MASA dans le cadre du transfert du FEADER aux Régions ainsi que la mise en place du dispositif de signalement dans les établissements publics du MASA. Vous pouvez retrouver la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle ainsi que le compte rendu exhaustif sur [le Site du Trèfle](#).

Groupes de travail

Se sont également tenus :

- Les 9-10 novembre, le CHSCT ministériel : [compte-rendu](#)
- le 15 novembre, le groupe de travail du plan triennal Handicap : [compte-rendu](#)
- Le 16 novembre, le CT Alimentation : [compte-rendu](#)

Alerte intersyndicale adressée au Ministre

L'ensemble des organisations syndicales représentatives au Ministère de l'agriculture (MASA) a envoyé un courrier au Ministre pour l'alerter sur la situation actuellement plus que préoccupante pour le déroulement des élections professionnelles au MASA (et MTE qui a le même dispositif).

Le Ministère est en position de déni et refuse pour l'instant de nouvelles élections tests alors que celles réalisées en juin ont mis en lumière

- **d'importants problèmes dans l'outil**, et notamment l'impossibilité de procéder à la clôture du vote le jour prévu du fait de trop de connexions des BVE (alors que le test ne portait que sur un échantillon de scrutin),
- mais aussi **des listes de votants largement incomplètes, non fiabilisées avec encore de nombreuses erreurs** et pour lesquelles il manque des données essentielles au vote (alors que le ministère y travaille depuis plus de 6 mois).

Par ailleurs, les agents en DDI devraient voter avec des identifiants et codes différents selon les scrutins, et même des règles différentes sur l'utilisation de l'IBAN.

EFA-CGC a fait remonter ce courrier à la fédération qui s'est engagée à relayer notre inquiétude auprès de la DGAFP.



Modulation des primes (RIFSEEP et hors RIFSEEP)

La [note de service du 23 juin](#) présente les principes généraux pour la campagne de modulation du RIFSEEP et celle des primes hors RIFSEEP concernant certains corps ou emplois affectés au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA).

Cette note fait suite au groupe de travail du 15 juin 2022 relatif à la réforme des modalités d'attribution du CIA ([voir notre article](#)).

Conditions d'aptitude des TSMA

Le projet de réforme des conditions d'aptitude des TSMA présenté au CTM des 28 et 29 juin a fait l'objet d'un vote défavorable unanime des organisations syndicales.

Un premier groupe de travail avait travaillé sur cette question le 21 juin 2022 ([Compte-rendu ici](#)), suite au CTM et à un second groupe de travail le 5 juillet ([Compte-rendu ici](#)), l'administration a décidé de se laisser le temps de la réflexion et de reprendre ultérieurement les échanges avec les organisations syndicales.

Frais de déplacement MASA

Un nouvel [arrêté du 8 juillet 2022](#) fixe les conditions et modalités de règlement des frais de déplacements des personnels du ministère MASA. Il s'applique aux personnels du MASA, y compris ceux des établissements publics locaux et nationaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Par contre, il ne s'applique pas aux personnels des autres établissements publics sous tutelle du ministère.

Rencontre avec les conseillers forêt et dialogue social

EFA-CGC, en tant que membre de l'Alliance du Trèfle a obtenu un **entretien le 15 novembre**, spécifiquement axé sur les thématiques liées à la forêt et la politique forestière, avec deux conseillers du Ministre de l'Agriculture :

- Jean-Rémi Duprat, Conseiller ressources, biodiversité, forêt et bois,
- Dorothee Demailly, Conseillère formation, entrepreneuriat, transmission et emploi, également en charge des relations avec les organisations syndicales.

La délégation était constituée de la secrétaire générale accompagnée de représentants de l'ONF, du CNPF et des services du MASA.

Dans une ambiance de travail très constructive, nous avons pu partager les nombreux sujets d'actualités qui nous occupent dont la charge de travail dans les services, la nécessaire évolution de nos métiers face aux crises qui se multiplient et l'attente forte d'une politique forestière de l'Etat ambitieuse dotée de moyens sérieux et portée par des équipes ministérielles investies. L'écoute et la compréhension des enjeux étaient au rendez-vous et nous avons appris qu'un travail interministériel était en cours pour un plan à venir sur la forêt.



Délégation EFA-CGC au ministère le 15 novembre

Discrimination, harcèlement, violence... réagissons !

Il est temps de mettre fin à tous ces actes qui portent atteinte à la dignité et la santé de trop nombreux agents. Si vous êtes concernés, ou témoins de tels actes, il est essentiel de briser la loi du silence pour y mettre un terme !

Au Ministère, vous pouvez saisir le dispositif de signalement et de traitement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexiste. Son fonctionnement est détaillé dans la [note de service actualisée du 9 août 2022](#) et les conditions de mises en place précisées par l'[arrêté du 28 avril 2022](#).

Vos représentants EFA-CGC sont également là pour vous soutenir et vous aiguiller dans vos démarches.

DDI (Directions Départementales Interministérielles)

Un rapport à charge sur la création des secrétariats généraux communs

La sénatrice Isabelle Briquet a présenté cet été son rapport sur les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) :

[Rapport complet](#)

[Synthèse du rapport](#)

Les constats décrits dans ce rapport rejoignent ceux que nous dénonçons régulièrement : diminution des effectifs dans les directions départementales interministérielles (DDI) depuis leur création en 2010, pertes de compétences liées à la création des SGCD, multiplication des réformes sans expérimentation préalable, multiplicité des outils informatiques non interopérables,

Enfin, la sénatrice relève la nécessité de « remettre de l'humain et de la proximité » et le besoin d'un référent de proximité, issu du SGCD présent au sein de chaque DDI.

FEADER, un point sur la situation du transfert

Un groupe de travail s'est tenu le 4 octobre dernier. Hélène Duchemin y participait pour EFA-CGC.

La situation reste hétérogène en fonction des régions. A ce jour :

- 70% des postes à transférer sont occupés par des agents acceptant le transfert
- 20% sont vacants ou en cours de recrutement
- 10% sont occupés par des agents envisageant une mutation en restant agents de l'État

Pour ces agents, un suivi personnalisé est prévu, en lien avec les IGAPS

Nous avons interrogé l'administration sur les niveaux de rémunération et les différences de régime indemnitaire, et de nouveau alerté sur l'impact de ce transfert s'ajoutant à la réduction permanente des effectifs sur la préservation des compétences forestières que ce soit dans les régions ou en DDT.

Pour en savoir plus, vous trouverez le compte-rendu détaillé sur [le site de l'Alliance du Trèfle](#)

Le projet de loi de finances 2023 au programme du comité technique ministériel

Le 26 septembre, deux comités techniques se sont enchaînés : l'un relatif au projet de loi de finances en présence du Ministre et un second plus "ordinaire"

Hélène DUCHEMIN représentait EFA-CGC à ce double CTM

L'Alliance du Trèfle est intervenue devant le ministre en réaction au projet de loi de finances, en observant en particulier que le budget annoncé en augmentation n'est pas réjouissant sur tous les tableaux. Les moyens dévolus à la protection des forêts contre l'incendie ainsi qu'aux établissements ONF et CNPF sont loin d'être en adéquation avec les enjeux. Le ministre a indiqué que les débats parlementaires permettraient le cas échéant de revoir les moyens à la hausse. N'ayons de doute que le travail réalisé par EFA-CGC sur la DFCI va peser dans les décisions.

A l'ordre du jour du CTM qui a suivi, ont été étudiés des sujets pratiques propres aux prochaines élections professionnelles (vote électronique, arrêtés relatifs aux nouvelles instances), ainsi que le travail du collège déontologie, les questions de sobriété énergétique et de sécurité sanitaire des aliments. En préambule, le nouveau DGER, Benoît Bonaimé a fait un point de la situation dans l'enseignement agricole.

Pour en savoir plus, vous trouverez les déclarations de l'Alliance du Trèfle et les comptes-rendus détaillés relatifs :

- à la [présentation du projet de loi de finance](#)
- au [comité technique ministériel](#)



Formation continue : Quelles perspectives pour 2023 ?

Le dernier CTM formation continue s'est tenu le 4 octobre dernier et EFA-CGC était représenté par Valérie BOYÉ en tant que titulaire au titre de l'Alliance du Trèfle. Après les élections, ce CTM spécial va disparaître mais continuera à fonctionner sous forme d'un groupe de travail dans le cadre du CSA ministériel.

Les formations 2023 vont s'inscrire dans la continuité de 2022 avec la poursuite de préparations aux concours, et des formations liées à la double labellisation **égalité/diversité**, auxquelles vont s'ajouter des formations à la laïcité. Le volet management se poursuit également avec un parcours primo-arrivant et un autre destiné aux managers expérimentés.

La nouvelle PAC conduira au déploiement de formations pour les nouveaux arrivants comme pour ceux déjà en poste pour intégrer les évolutions. De même la création d'une police sanitaire unique va conduire à un **programme de formation ad hoc**. Un module interministériel de formation aux nouvelles instances de dialogue social sera également proposé.

Pour davantage d'information sur le bilan des formations 2022, le programme 2023, le développement de MENTOR et la note de service à venir sur la formation professionnelle tout au long de la vie, [c'est ici!](#)

Comité technique spécial de la DGAL

Le comité technique spécial de la DGAL s'est tenu le 28 septembre 2022, il a abordé :

- La réforme de la sécurité sanitaire des aliments et l'organisation de la DGAL,
- La situation de la crise d'Influenza aviaire hautement pathogène,
- Le point sur le déménagement.

Vous pouvez prendre connaissance [sur le site de l'Alliance du Trèfle](#) de la déclaration liminaire et du compte rendu synthétique de l'Alliance du Trèfle ainsi que des documents présentés par l'administration

CONTACTS MASA Alliance du trèfle

valerie.boyé@efa-cgc.com

helene.duchemin@efa-cgc.com

franck.cayssials@efa-cgc.com



ASMA nationale

Subvention de fonctionnement : suspense intenable

Les organisations syndicales ont interpellé le secrétariat général du ministère de l'agriculture lors du comité technique ministériel des 28 et 29 juin dernier à propos de la subvention de l'ASMA. En effet, à cette date, l'ASMA nationale n'avait toujours pas reçu sa subvention de fonctionnement pour l'année 2022, et par voie de conséquence, les ASMA départementales non plus, alors que le versement intervient habituellement en mars. Ceci pénalise les agents les plus démunis du ministère de l'agriculture, pour lesquels l'ASMA œuvre à chaque instant. Retrouvez le texte de la déclaration intersyndicale sur [le site de l'Alliance du Trèfle \(Comité technique ministériel des 28 et 29 juin 2022\)](#)

Malheureusement, au 12 juillet, la situation n'avait pas évolué : l'ASMA n'avait toujours pas reçu sa subvention annuelle de fonctionnement ! Une nouvelle déclaration intersyndicale lors du CTM du 12 juillet a donc interpellé une fois de plus le Secrétaire général du MASA sur ce retard prolongé et les difficultés conséquentes pour l'ASMA nationale et les ASMA départementales : [Le Site du Trèfle : Comités techniques ministériels du 12 juillet 2022](#)

Ce n'est que le 19 juillet que l'ASMA nationale a reçu une subvention correspondant à 80% du montant annuel habituel, sans confirmation des 20% restant à venir... La vigilance restait de mise et ce point a été abordé lorsque [l'Alliance du Trèfle a rencontré le ministre le 20 juillet](#).

Dénouement

Après ces péripéties, le MASA a finalement versé le solde de la subvention annuelle en octobre. Son montant reste maintenant inchangé depuis de très nombreuses années. A quand une revalorisation annuelle basée sur l'inflation ?



Déménagement

A compter du 06 septembre, la nouvelle implantation des bureaux de l'ASMA nationale est sur le site du MASA, 19 avenue du Maine, 75015 Paris.

L'adresse postale est quant à elle : ASMA nationale, 78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP

ACVA

L'ACVA (Association des Centres de Vacances de l'Agriculture) regroupe l'ASMA nationale, l'Association pour le Développement des Activités Sociales (ADAS) de l'INRAE et le comité social et économique du Crédit Agricole S.A. L'ACVA a tenu, du 11 au 13 juillet 2022, deux conseils d'administration et deux assemblées générales au centre de vacances des Karellis (Savoie). Avec au programme : les bilans de fonctionnement des deux centres de vacances des Karellis et de l'Alpe-d'Huez, la rencontre avec les représentants de VTF (gérant des centres de vacances), le "tour du propriétaire" du centre des Karellis, le bilan financier et de fonctionnement de l'association, le renouvellement de son conseil d'administration et de son bureau, et quelques modifications mineures des statuts.

Pour rappel, les offres de séjours dans ces deux centres de vacances figurent au catalogue des prestations de l' [ASMA nationale](#)

Elections dans les ASMA départementales

La [Note de service 2022-829](#) du 08/11/2022 précise les modalités pratiques des élections de renouvellement des conseils d'administration des ASMA départementales qui auront lieu du 30 janvier au 3 mars 2023. En complément de cette note de service, les présidents des ASMA départementales ont reçu des documents pratiques de l'ASMA nationale, et une boîte courriel dédiée a aussi été ouverte pour répondre à leurs questions.

Vous appréciez les prestations qui sont offertes par votre ASMA départementales ? C'est le moment de vous investir dans son fonctionnement !

A noter qu'au niveau de l'Assemblée générale de l'ASMA nationale, la moitié au moins de chacune des délégations des organisations syndicales est issue des membres des conseils d'administration élus des associations départementales. **Il est donc important pour l'Alliance du Trèfle d'avoir des élus dans les ASMA départementales.**

A noter aussi que la commission de contrôle locale des élections de chaque ASMA départementale comportera un représentant désigné par chaque organisation syndicale siégeant au comité social d'administration ministériel.

CONTACT ASMA

philippe.legrand@efa-cgc.com

CONTACT ACTION SOCIALE

franck.cayssials@efa-cgc.com





Photo : Arnaud Métais



IFSE 2020 des agents de l'agriculture en poste au MTE

La discussion a duré plusieurs mois avec la DRH du ministère (et avec tentative de notre part d'impliquer celle du MASA) : Nous avons défendu que la mise au socle de l'IFSE des IAE et TSMA du ministère de l'écologie soit rétroactive au 1er janvier 2020 au motif que les collègues du MASA avaient un ISFE effectif au 1/1/2020.

Sans résultat : pour ce qui est des modalités de mise en œuvre du RIFSEEP, les personnels agriculture au MTE dépendent bien de ce dernier.

La mise au socle est un concept MTE, que le MTE a décidé de nous appliquer qu'au 1er janvier 2021. Dont acte.

Suppressions de postes dans les DREAL

Les signaux envoyés par le gouvernement sont "au vert" : maintien au budget 2023 des effectifs aux MTECT-MTE et SG mer, arrêt des restructurations et autres plans de suppressions de postes.

Et pourtant : dans les services la casse continue. C'est le cas en DREAL par exemple où les divers projets stratégiques ressortent des tiroirs avec leur lot de "sureffectif", désormais bien connu, "d'atteinte de la cible", d'"on ne va pas se mentir", d'"organigramme sincère", le petit dernier...

EFA-CGC continue à dénoncer l'énergie mise par l'encadrement à faire que nous soyons moins nombreux au lieu de la réalisation de nos missions dans le cadre des politiques de nos ministères.

CGCV

Le Conseil d'Administration du CGCV s'est déroulé les 10 et 11 octobre derniers. Le bilan des séjours d'été est très positif. Leur taux de fréquentation est de plus de 95%. Cependant des points de vigilance s'imposent :

- Comment fidéliser les directeurs et les animateurs ?
- Comment faire une offre cohérente entre découverte/éducation et réduction de l'impact carbone des déplacements/voyages ?
- Comment améliorer notre professionnalisme dans la gestion des 3 centres de vacances dont nous avons la gestion directe ?
- Et enfin, comment assurer le renouvellement des membres du CA dont certains partent en retraites dans les deux ans qui viennent ?

Sur ce point, il faut rappeler qu'EFA-CGC possède, au titre de la CFE-CGC, 4 sièges de membres du CA de droit dont un siège au bureau. Pour effectuer cette mission d'administrateur, 30% de temps de décharge spécifique CGCV est mis à disposition. Au regard des compétences nécessaires pour le poste d'administrateurs qui va se libérer fin 2023 (celui de Gilles VAN PETEGHEM), de bonnes connaissances dans la gestion du patrimoine bâti seraient appréciées.

Contact CGCV : gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

Réunion du groupe forêt de l'UICN le 24/11

EFA-CGC a participé à la réunion de ce 24 novembre du groupe forêt. La réunion a porté en grande partie sur les coupes rases :

Le GIP-Ecofor va publier son Expertise collective « Coupes Rases et REnouvellement des peuplements Forestiers en contexte de changement climatique » (CRREF). En attendant un résumé est disponible :

<http://www.gip-ecofor.org/expertise-crref-coupes-rases-et-renouvellement-des-peuplements-forestiers/>

Les autres travaux en cours des membres du groupe :

- L'UICN va publier son guide des SFN risques gravitaires et incendies ;
- La note SBF sur forêt et incendie est en cours de finalisation ;
- Le plan national d'action Gros bois va être présenté au CNPN ;
- Poursuite du travail sur la note sur la migration assistée ;
- Etc.

CONTACTS MTECT



emmanuelle.lonjaret@efa-cgc.com

gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com



Parcs nationaux

Elections professionnelles de décembre 2022 dans les Parcs nationaux

Au vu des pertes croissantes de biodiversité et de la montée des incivilités environnementales, il est plus que jamais nécessaire de défendre les missions des Parcs nationaux, leurs moyens et la reconnaissance des personnels et de leurs compétences. Si EFA-CGC le fait déjà au niveau du MTECT, EFA-CGC a aussi décidé de soutenir au plus près les personnels en Parc national. C'est chose faite, en présentant une candidature au scrutin du CSA de chaque Parc national sous le sigle de l'Alliance du Trèfle.

Alors, du 1er au 8 décembre prochain, devenez acteurs de votre avenir : votez et faites voter Alliance du Trèfle. Nous espérons ainsi pouvoir développer dans les Parcs nationaux le même travail que celui que nous menons à l'OFB depuis plusieurs années (voir la rubrique suivante).

CONTACTS PARCS NATIONAUX 

philippe.legrand@efa-cgc.com

vincent.auge@vanoise-parcnational.fr



OFB

Office Français de la Biodiversité

Comité technique du 5 juillet 2022

Dans sa déclaration liminaire, EFA a souligné l'amélioration de la qualité du dialogue social et remercié les personnels des services supports.

Vos élus ont cependant rappelé à l'administration **la nécessité de renforcer les moyens humains internes** de l'établissement pour atteindre ses nouveaux objectifs.

Télétravail

Nous avons enfin signé l'accord sur **le télétravail** dans notre établissement. C'est un grand pas, surtout pour les contractuels qui avaient à supporter les fortes hausses de carburant qui pèsent lourd dans leur budget. Les groupes d'échanges devraient aboutir rapidement à l'écriture de la note de service qui sera présentée le 22 novembre au Comité technique.

Concertations en cours

Un gros travail a été réalisé sur **le projet d'instruction sur les obligations liées à l'activité judiciaire et à sa structuration**. Nous avons, par exemple, insisté sur l'obligation déontologique des agents assermentés, car plusieurs problèmes d'intervention partisane nous sont remontés depuis la création de l'OFB.

EFA-CGC a participé à une commission pour les comptes personnels de formation et travaillé sur la présentation des orientations en formation interne pour 2023.

Le mois de novembre s'annonce lui-aussi chargé, avec en ligne de mire le comité technique du 22 novembre. Nous serons entendus par un prestataire extérieur sur l'adéquation missions-moyens et nous aurons un GES sur un plan de mobilité et de renouvellement des véhicules.

Une fin d'année au pas de charge

Plusieurs dossiers sont en cours avec l'objectif pour l'administration d'être validés au Comité technique du 22 novembre. Cela nous semble difficile cependant, tant les positions entre syndicats et administration ne sont pas convergentes.

Le dossier des astreintes les samedis et dimanches, fait toujours l'objet de discussions dans des groupes d'échanges spécialisés. Le directeur général espère faire voter la note avant la fin de l'année. Notre position est avant tout que les services doivent avoir des agents en service tous les jours et que l'astreinte ne peut être que pour des situations exceptionnelles. Elle doit se mettre en place pour palier à des manques d'effectif où à des situations exceptionnelles. Il reste des points à voir sur la mise en place de la permanence téléphonique et sur les indemnités, le sujet de la revalorisation des dimanches et jours fériés indemnisés est toujours malheureusement au point mort.

La note sur la ligne de gestion des ATE et TE a été modifiée, les points importants à relever sont la mise en place de deux cycles de mobilités par an, l'obligation de 3 ans sur poste après une affectation et de 4 ans dans le cadre des admis au concours. Nous sommes intervenus sur la question des recrutements des CSD pour demander une méthode nationale de recrutement car le CSD représente l'OFB dans le département.

Nous avons fait une demande d'augmentation des effectifs des métiers supports pour 2023 et également demander à limiter les externalisations des missions, à noter notre crainte sur l'externalisation de certaines missions connaissance.

Nous sommes intervenus pour demander une révision des grilles des QS.

À venir notre communiqué du CT du 22 novembre.

CONTACT OFB

efa-cgc@ofb.fr





Photo : JL Barbier

Premiers contacts avec la nouvelle directrice générale

Le Comité technique central (CTC) du 12 octobre et le Comité social et économique (CSE) central du 13 octobre constituaient la première rencontre des représentants du personnel de l'ONF avec sa nouvelle directrice générale, Valérie Metrich-Hecquet.

Première femme à la tête de l'ONF, elle a rapidement été mise au courant des préoccupations des élus et représentants syndicaux, au travers de déclarations liminaires dont celle d'EFA-CGC, lue dans les deux instances.

Valérie Metrich-Hecquet a laissé entrevoir une écoute attentive des représentants du personnel. Souhaitons que cela se traduise par un véritable rétablissement du dialogue social.

Elle a aussi affirmé sa volonté de trouver des moyens (humains notamment) pour accomplir toutes les missions, au-delà du cadre restrictif du Contrat Etat-ONF. Le discours était convainquant, nous resterons très attentifs à l'action dans les semaines et mois à venir.

Lisez la [déclaration liminaire EFA-CGC commune au CTC et au CSEC](#)

CSEC du 13 octobre

Le CSE Central examinait plusieurs points :

- Bilan social 2021 de l'ONF,
- Bilan des entretiens à 6 ans,
- Index égalité femme/hommes à l'ONF,
- Campagne DFCL et crises sanitaire,
- Résultat financier des agences travaux en 2021,
- Prime de vie chère dans les DOM...

Lisez [le compte rendu EFA-CGC du CSEC du 13 octobre 2022](#)

CTC du 12 octobre

A l'ordre du jour du CTC figuraient notamment les sujets suivants :

Point sur les incendies de forêt 2022.

Au-delà du bilan inquiétant de l'été, la question du renforcement des moyens sur la zone actuelle et de préparation de son extension est posée. L'ONF prépare une évaluation des besoins sur deux thématiques, la prévention et la lutte contre les feux naissants. EFA-CGC a eu l'occasion de rappeler les besoins criants en effectifs pérennes (APFM et personnels fonctionnaires/salariés). Nous en avons profité également pour transmettre [le dossier sur la DFCL remis récemment au ministère](#).

Le plan d'action GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels).

Faute d'accord majoritaire des organisations syndicales du secteur public, l'accord signé côté privé est transformé en plan d'action unilatéral de l'employeur. Cet accord qui porte sur le recrutement, la formation et les évolutions de carrières manque de réels moyens pour attendre ses ambitions, cependant, EFA-CGC a voté pour, dans la continuité de sa signature pour le secteur privé.

La gestion des frais de déplacement.

Un point a été fait sur l'usine à gaz qu'est le nouveau système de gestion des frais de déplacement, Orée. Certaines améliorations sont en cours, mais de nombreuses questions de simplification réelle restent posées. L'ONF souhaite lancer un chantier sur ces questions.

CCHSCT du 20 octobre

La dernière instance du CHSCT central, après plusieurs décennies au service de la santé et de la sécurité au travail, a été un moment émouvant pour vos représentants qui s'y sont consacrés avec énergie. La directrice générale a été à l'écoute des revendications des personnels, et c'était l'une des premières fois depuis plusieurs années où les demandes des représentants des personnels semblent



avoir été vraiment prises en compte. Cela laisse entrevoir un travail plus efficace pour les années à venir, dans la future formation spécialisée SST du CSA, qui remplacera le CTC et le CHSCT.

Parmi les points à l'ordre du jour :

Point les missions de police et l'armement.

Alors que la direction semblait vouloir passer ce sujet en force et en urgence avant la fin de l'année, le point sur les missions de police est reporté par la DG suite à la demande répétée des représentants des personnels. Un groupe de travail conjoint CSE-CTC prendra le temps d'examiner en détail tous ces textes, avant passage dans les instances en début d'année prochaine.

Habillement.

A la suite du groupe de travail habillement du 18 octobre, ce CCHSCT a permis de confirmer que le vestiaire va être largement revu pour tenir compte des nombreuses demandes des personnels : amélioration des coupes, des tissus, abandon des effets rouges, et retour d'une couleur « vert tilleul » (clair) pour les polos et chemises. Beaucoup de temps a été perdu à ne pas nous écouter, mais la direction est désormais consciente qu'il s'agit d'un enjeu ou l'adhésion de tous est nécessaire. Le Directeur Général adjoint s'est même engagé à étudier la possibilité du retour de la bande institutionnelle sur certains effets comme le polo.

Seule ombre au tableau : les tests et la fabrication de ces effets améliorés vont repousser les prochaines livraisons à fin 2023, au mieux...

Point sur le fonctionnement du pôle SST, bilan de l'Inspecteur SST.

Ces points relatifs au fonctionnement de la prévention et de la SST dans notre établissement ont permis de mettre en évidence une amélioration sensible de l'engagement de l'ONF dans ce domaine, avec toutefois de très grandes marges d'amélioration. Les moyens à y consacrer sont importants, et nous veillerons à ce que les rapports et bilans soient suivis d'effets tangibles pour améliorer les conditions de travail !

Télétravail : avenant vers un 3ème jour

Les dispositions diffèrent actuellement selon les statuts fonctionnaires et droits privés.

Après avoir mené [une enquête en 2020](#) à laquelle vous aviez été très nombreux à répondre, **EFA-CGC avait publié en septembre un dossier complet sur le télétravail**, qui résumait toutes nos revendications. Suite à un cycle de négociations, des modifications à l'accord télétravail ont été soumises à la signature des organisations syndicales. Même si seulement une partie de nos revendications ont été prises en compte, nous avons considéré que les évolutions allaient dans le bon sens.

EFA CGC a donc signé l'avenant Télétravail pour les personnels de droits privés et de droit public

L'avenant à l'accord collectif, signé par EFA CGC et une majorité de syndicats de salariés, **prendra effet au 1er décembre 2022 dans le secteur privé**. Il modifie (entre autres) 2 points de l'accord :

- Le nombre de jours de télétravail : **3 jours de télétravail possibles** à la demande du salarié, toujours avec validation du supérieur hiérarchique
- Les conditions d'éligibilité : **le délai de présence sur site passe à 3 mois** (au lieu de 6 précédemment) – ce délai peut être réduit ou supprimé à l'appréciation du N+1

Malheureusement, deux syndicats du secteur public ayant refusé de signer l'avenant, **ces modifications ne peuvent pas s'appliquer pour les fonctionnaires et les contractuels de droit public**. Temporairement, les dispositions précédentes continuent donc de s'appliquer pour le secteur public.

La complexité du suivi de 2 accords télétravail par les services des ressources humaines, le sentiment incompréhensible d'inégalité des droits, risquent de provoquer du mal-être au travail sur un sujet supplémentaire. Nous espérons que **la Direction et les organisations non signataires prendront leurs responsabilités pour assurer l'égalité pour tous les statuts**.

Notre syndicat s'engage pour la défense de vos droits, et demande l'application de cet accord pour tous les personnels, le plus vite possible.



NAO : les revalorisations des salariés TAM et cadres toujours en retrait

L'avenant à l'accord NAO 2022 (négociation annuelle obligatoire) a défini les enveloppes globales consacrées aux revalorisations salariales de l'année. Elles s'élèvent à 4,99 % de la masse salariale 2021 pour les ouvriers forestiers (OF) et **3,82 % pour les salariés techniciens, agents de maîtrise (TAM) et cadres**. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec l'inflation qui s'élève à 6,2 % sur un an à fin octobre.

En réponse aux demandes d'EFA-CGC, la direction a consenti dans cet avenant :

- La revalorisation des minima **de tous les niveaux des groupes F et F'** ;
- Le **rétablissement des écarts entre niveaux du groupe F** prévus initialement à la CCN (ces écarts définissent les revalorisations minimales lors des changements de niveau).

Cependant, le différentiel entre l'enveloppe attribuée aux OF et celle aux TAM et cadres creuse encore l'écart créé ces trois dernières années entre les revalorisations de ces différentes catégories socioprofessionnelles. **EFA-CGC a donc décidé de ne pas signer cet avenant et de ne pas cautionner un dispositif une fois de plus défavorable aux TAM et cadres.**

Alors que les effets de l'inflation s'imposent à tous, EFA-CGC continue de revendiquer :

- **l'équité dans les revalorisations**, quel que soit la catégorie socioprofessionnelle ;
- des progressions salariales **à la hauteur de l'investissement des TAM et cadres.**

Entretien bilatéral avec la Direction des ressources humaines

EFA-CGC a rencontré, peu avant son départ de l'ONF, Noémie Le Quellenec Directrice des ressources humaines et Bertrand Mullartz qui assure son intérim, permettant une transition sur plusieurs dossiers que nous suivons avec attention. Nous avons notamment mis l'accent sur **nos attentes en termes de qualité du dialogue social au sein de l'ONF.**

Mobilités : cela ne va pas !

Nous avons alerté la DRH sur les lignes directrices de gestion. Le rythme effréné des appels de candidatures toutes les deux semaines, assortis d'additifs tous aussi nombreux, n'est pas tenable, aussi bien pour les candidats qui ont peine à suivre les offres que pour les personnels RH qui doivent en assurer la gestion.



Photo : JL Barbier

Situation du siège

Le déménagement au nouveau siège de l'ONF à Maisons-Alfort a permis de regrouper les personnels auparavant répartis sur deux sites différents. Cette situation plus conviviale, dans un bâtiment présentant de grandes qualités d'ergonomie et de confort, ne résout pas pour autant des problématiques de fortes tensions persistant dans certains services ou équipes. La Direction doit y porter une vigilance particulière. De plus, cette nouvelle localisation suscite l'allongement du temps de trajet pour les personnels du siège. Elle crée aussi des distorsions dans les remboursements de frais de déplacement pour les personnels hors site amenés à s'y rendre.

A cette occasion, nous avons rappelé la très forte attente pour un 3ème jour de télétravail de la part des personnels du siège mais aussi en territoires.

Demande de revalorisation des salaires des TAM-Cadres et les contractuels de droit public

Enfin, alors que le SMIC a de nouveau été réévalué au 1er août et qu'une nouvelle négociation obligatoire sur les revalorisations salariales (NAO) doit se tenir le 6 octobre, nous avons de nouveau exhorté la Direction d'avoir un geste fort sur la revalorisation salariale des techniciens, agents de maîtrise (TAM) et cadres. En effet, une enveloppe consacrée aux TAM et cadres largement en retrait de celle accordée aux ouvriers forestiers depuis maintenant plusieurs années consécutives ne trouve plus aucune justification face à l'inflation et à l'importante perte de pouvoir d'achat que subissent ces catégories socioprofessionnelles.

De même, une attention particulière doit être portée sur la situation des personnels contractuels de droit public, trop souvent mis à l'écart des débats portant sur les revalorisations salariales.

CSEC extraordinaire : l'assermentation des TF salariés en question

Le CSEC central extraordinaire du 21 juillet portait sur le sujet unique du projet de note de service relatif à l'exercice des missions de police par les salariés de l'ONF.

La NDS précise les différences d'exercice des missions de police entre fonctionnaires et salariés, ainsi qu'une ébauche des modalités, trop légères, de formations des salariés assermentés.

Ces nouvelles dispositions entraînent la mutation la plus profonde à laquelle notre établissement ait été soumis depuis plusieurs années.

Malheureusement, nombre de questionnements et problématiques qu'elles entraînent restent sans réponse et sont renvoyés à des échéances ultérieures. Le déploiement est quant à lui bien prévu dès septembre...

Lisez [le compte rendu EFA-CGC du CSEC extraordinaire du 21 juillet 2022](#) [lien]

Accords soumis à signature

Après des groupes de travail et négociations sur plusieurs mois, voire plusieurs années en ce qui concerne la GEPP et le cadre social de la filiale ONF-Vegetis, une série d'accords a été soumise à signature des organisations syndicales ces dernières semaines.

EFA-CGC a signé l'accord Gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP)

Au travers d'une série d'engagements, la Direction Générale accompagne la mise en œuvre des enjeux du plan stratégique en ce qui concerne les recrutements et mobilités internes, la transmission des savoirs et l'accompagnement des personnels dans leur adaptation à l'emploi et leur parcours professionnel. **Si cet accord n'a pas les moyens de ses ambitions, qui restent elles-mêmes modestes, il amorce une démarche attendue de longue date.** Certaines des demandes d'EFA-CGC ont été entendues. Perfectible, il sera suivi avec attention par EFA-CGC et notamment son articulation avec les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Faute de signataires majoritaires côté droit public, les dispositions de l'accord font l'objet d'une décision unilatérale d'application de l'employeur.

L'accord a néanmoins été signé valablement côté droit privé et comporte la signature d'EFA-CGC.

En revanche, EFA-CGC n'a pas signé l'accord d'entreprise ONF-Vegetis

Si l'accord d'entreprise ONF-Vegetis sécurise le cadre social d'emploi des personnels de l'ONF transférés et favorise les anciens salariés de Sessile, les dispositions appliquées aux nouveaux arrivants seront bien moins avantageuses, notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire.

La **modalité temps de travail au forfait jours**, déjà peu favorable au sein de l'ONF, sera quant à elle plus défavorable encore pour les nouveaux arrivants ONF-Vegetis qui **devront travailler plus de jours dans l'année que leurs collègues soumis aux autres modalités de temps de travail** (35 heures, 37 heures avec ARTT ou 39 heures avec ARTT et heures majorées). Les TAM et cadres, s'ils ne l'étaient pas déjà, seront corvéables à merci au détriment de leur santé et de leur sécurité !



De plus, cet accord crée un traitement différent selon l'origine des personnels, entre anciens salariés ONF, anciens fonctionnaires ONF, anciens salariés Sessile, nouveaux salariés ONF-Vegetis. Ces **différences de traitement ne pourront que créer insatisfactions, tensions et difficultés de gestion pour le management.**

EFA-CGC n'a pas souhaité cautionner ces dispositions négatives par sa signature.

Avenant à la Convention collective nationale (CCN)

Cet avenant comporte une majorité de **dispositions peu favorables, voire défavorables aux TAM et cadres**, telles l'allongement des périodes d'essai et de préavis de départ, la diminution de la rémunération des apprentis préparant des diplômes de niveau bac +2 et plus (alignement sur les salaires des apprentis préparant des diplômes de niveaux inférieurs).

Nous aurions néanmoins été tentés de signer cet avenant à la CCN pour **valider la mise en place de l'indemnisation du télétravail pour les salariés**, que nous avons sollicité avant même sa mise en place pour les fonctionnaires et pour laquelle nous avons œuvré de longue date.

Cependant, un article « surprise » apporté à la toute dernière minute, 3 jours avant la date de signature, nous a convaincu de ne pas apposer notre signature. En effet, cet article 48 bis permet la mise en place **d'heures complémentaire pour les salariés à temps partiel** (équivalent des heures supplémentaires pour les salariés à temps complet) dans des **conditions plus défavorables que prévues dans le code du travail** ! A cause de cet article, les salariés à temps partiel pourront être amenés à faire des heures complémentaires avec **une majoration de rémunération limitée à 10% alors que le code du travail prévoit une majoration jusqu'à 25%** ! Le comble est que cette disposition a été ajoutée à la demande d'une organisation syndicale !

EFA-CGC n'a pas signé cet avenant à la CCN. Il a néanmoins été signé valablement par la CFTC et la CFDT.

CONTACTS ONF

Droit public : arnaud.metais@efa-cgc.com

Droit privé : sylvain.pennet@efa-cgc.com



Photo : JL Barbier



Actualité EFA-CGC

EFA-CGC présent à l'ANCT et GEODERIS

Bienvenue à nos tout nouveaux adhérents et sympathisants de l'ANCT et de GEODERIS !

ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

[L'ANCT](#) est un EPA rattaché au ministère de l'écologie. Des collègues salariés ont pris contact avec nous par l'intermédiaire la fédération Services publics CFE-CGC afin de constituer une liste CFE-CGC aux élections de décembre. Les salariés sont peu nombreux dans cet établissement de 350 à 400 personnes et nos collègues souhaitent que les thématiques qui leur sont propres puissent être correctement portées auprès des instances.

Une liste de salariés a donc été montée et déposée au CSA de l'ANCT-collège privé sous le sigle de l'Alliance du Trèfle.

GEODERIS

Geoderis est un groupement d'intérêt public constitué entre l'INERIS, le BRGM et le MTECT, qui a pour vocation de gérer tous les risques liés aux anciennes mines. Dans cette petite structure, les personnels (de droit privé pour l'INERIS et le BRGM) sont détachés de leur établissement d'origine dans le GIP (de droit public).

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collègues qui intègrent le collège Autres établissements, et qui seront candidats aux élections professionnelles de décembre sous les couleurs de l'Alliance du Trèfle à l'ANCT et d'EFA-CGC à Geoderis.

Découvrez notre page LinkedIn

Actualité syndicale, informations, positionnements et revendications EFA-CGC, réactions à l'actualité... Ne tardez plus : **venez découvrir la page LinkedIn EFA-CGC et abonnez-vous.** !

Et pour la faire connaître au plus grand nombre, nous comptons sur vous pour partager et commenter largement nos publications.

Retrouvez toute l'actualité
d'EFA-CGC en vous abonnant
à sa page LinkedIn



Un Conseil syndical dans les murs de l'ONF

Le 8 septembre dernier, le **conseil syndical s'est réuni dans les nouveaux locaux de l'ONF** à Maisons-Alfort. Ce fut l'occasion pour tous de découvrir ce site qui mérite le détour et d'en profiter pour inviter Jean-Marc FALISZEK à nous rejoindre en fin de matinée pour le remercier de ses années d'investissement au sein du conseil syndical.

Durant la journée, le conseil syndical a examiné **notre situation financière tout à fait saine** qui nous permet d'envisager sereinement la campagne électorale. Nous avons aussi, et entre autres, défini des règles pour renforcer la protection de notre base de données "adhérents", travaillé à un bordereau SEPA pour les prélèvements d'adhésion plus adapté aux règles bancaires, planché sur un projet de diffusion des fresques climat et biodiversité, validé **une note sur la défense des forêts contre les incendies rédigée par un groupe de travail EFA-CGC** (qui vous sera prochainement diffusée) en vue de notre audition dans le cadre de la mission en cours des CGAER et IGEDD.

Et bien sûr, nous avons consacré une bonne part de nos échanges à **la préparation des élections 2022** dont la réussite dépend de chacun d'entre nous !

Sobriété énergétique dans la fonction publique : l'Alliance du Trèfle et EFA-CGC participent à la réflexion

Dans le cadre du Plan « sobriété énergétique » annoncé en juin, la Première ministre, la ministre de la Transition énergétique et le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques ont réuni les différents syndicats de la fonction publique et les administrations concernées pour lancer le groupe de travail « Etat exemplaire ». Notre fédération **Services Publics-CFE-CGC y était représentée**. De premières propositions de mesures ont été faites mais elles doivent être précisées et validées fin septembre. **EFA-CGC via la fédération a identifié des leviers d'action mais également des risques, dont celui du report sur le télétravail.**

Une concertation plus large vise également le secteur privé, dont les syndicats.

L'Alliance du Trèfle a pu interroger le ministre de l'agriculture sur ce sujet lors de sa rencontre du 6 septembre. Avec là aussi des propositions de meilleure gestion énergétique des bâtiments.



Le Conseil syndical EFA-CGC remercie son ancien trésorier. Photo : André Thomas (CFE-CGC)

CONTACT EFA-CGC

permanence@efa-cgc.com

ADHÉRER

[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)

SITE INTERNET

www.efa-cgc.net



AA : Attaché d'Administration
AE : Agence de l'Eau
AFB : Agence française pour la biodiversité
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
ANET : Agence nationale études et travaux (ONF)
ASA : Autorisation syndicale d'absence
ASMA : Association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du Ministère de l'agriculture
ASP : Agence de services et de paiement
ATE : Agence territoriale (ONF)
ATX : Agence travaux (ONF)
BF : Bois façonnés (mode de commercialisation)
BSP : Bois sur pied (mode de commercialisation)
CA : Conseil d'administration
CAP : Commission administrative paritaire
CAS pensions : Compte d'Affectation spéciale « Pensions »
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
CIA : Complément indemnitaire annuel
CSE : Comité Social et Economique
CHSCT : Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail
CNPF : Centre national de la propriété forestière
CT : Comité technique
CTM : Comité technique ministériel
DDI : Direction Départementale Interministérielle
DDT : Direction Départementale Des Territoires
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DG : Direction/Directeur général
DOM : Département d'Outre-Mer
DR : Direction/Directeur régional
DRAAF : Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRH : Direction/Directeur des Ressources Humaines
DSF : Département de la Santé des Forêts
DT : Direction/Directeur territorial (ONF)

EA : Etat d'assiette (programme annuel des coupes)
EPA : Etablissement public administratif
EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial
FC : forêt communale
FD : forêt domaniale
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FNB : Fédération nationale du bois
FSC : Forest Stewardship Council (Conseil de Soutien de la Forêt)
GPEC : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GT : Groupe de travail
IAE : ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement
iFRAP : Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques
INFOMA : Institut National de Formation des Personnels du Ministère chargé de l'Agriculture
IRP : Instances Représentatives du Personnel
LDG : Lignes Directrices de Gestion
LTFP : Loi de Transformation de la Fonction Publique
MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MIG : Mission d'Intérêt Général
MIREX : Missions interrégionales des examens
MTES : Ministère de la transition Ecologique et Solidaire
ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer
OF : Ouvrier forestier
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONF : Office national des Forêts
OS : Organisation syndicale
PDG : Président Directeur Général
PFR : primes de Fonctions et de Résultats
RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
SA : Secrétaire administratif
SGC : secrétariats généraux communs
TE : Technicien de l'Environnement
TSF : Technicien Supérieur Forestier
TSMa : Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UEF : Union européenne des forestiers

